À PROPOS DE CHANGEMENTS DANS LE SYSTÈME DU RELATIF : ÉTAT DE LA QUESTION EN MOYEN FRANÇAIS

0.1. Le renouveau d'intérêt pour l'approche diachronique des phénomènes de changement linguistique en cours de réalisation ou de faits qui relèvent de la variation dans une langue comme le français est à l'origine de travaux aussi différents que ceux de S. Fleischman (1982) ou D. Sankoff (1986). Dans la plupart des études qui se situent dans ce courant, l'enquête sur les données historiques nourrit une réflexion à propos de phénomènes de variation ou de changement linguistiques observés ici et là en français parlé contemporain, dans ses diverses variétés, et conduit à une mise en perspective diachronique de ces phénomènes.

Le plus souvent, la thèse est explicitement avancée que l'étude diachronique permettra de comprendre les phénomènes de variation ou de changement observés actuellement en France comme dans le domaine francophone, au moins dans certains usages et pour certains groupes de locuteurs.

C'est pourquoi ces études posent le problème crucial de la représentativité des données dont il est fait état pour la description d'états anciens de la langue, et sur la base desquels sont formulées des hypothèses quant à des changements linguistiques réalisés qui réinterprètent des phénomènes de variation observés entre les variétés standard et non standard de la langue.

0.2. Cette question des données est posée en particulier dans l'étude des changements qui auraient affecté ou qui affecteraient le(s) système(s) du relatif en français, dont de nombreux faits de variation observés dans

les usages, plus ou moins spectaculaires selon les observateurs, porteraient témoignage. Considérons, par exemple, la question désormais "classique" de l'usage de QUE relatif non standard aux cas obliques, qui serait productif en français familier, à l'oral (Damourette et Pichon). Une lecture un peu rapide des différents manuels de grammaire de l'ancienne langue ou d'histoire de la langue autorise la formulation de l'hypothèse que, dans ce domaine comme dans d'autres domaines de la syntaxe ou de la morphosyntaxe du français, on observerait deux usages rendus possibles par l'existence de deux systèmes du relatif avec antécédent, un système du relatif décliné, un autre centré sur une opposition unique sujet/complément que ce dernier doit direct ou oblique. Une telle concurrence se serait maintenue au cours de l'histoire de la langue et serait à l'origine du QUE de fonction universelle du français dit "avancé" (Foulet 1928, Guiraud 1966, etc.).

L'examen minutieux des textes montre le caractère tout à fait marginal de l'emploi de QUE "universel" ou "décumulé" en moyen français (A. Valli, à paraître). La faible productivité de cet emploi de QUE ne paraît pas militer en faveur de l'existence, dès l'ancienne langue, d'un processus qui aurait conduit à une prééminence du relatif QUE invariable du français "avancé" ou "populaire" du XXe siècle. C'est donc la perspective diachronique dans laquelle on situe les faits qui relèvent du français contemporain qui devra être reconsidérée. En moyen français, l'examen des données suggère que la faible productivité de cet emploi de QUE hors de sa "fonction C.O.D." doive être mesurée à celle de l'emploi des pronoms relatifs des cas obliques, qui n'est pas bien élevée non plus. Cette observation d'une tendance à l'évitement de l'emploi des relatifs des constructions obliques rejoint, au moins partiellement, une position théorique qui a été formulée par Keenan et Comrie (1977) : la notion de NP Accessibility Hierarchy dans la formation des phrases relatives qu'ils proposent prédit que dans les langues qui forment des relatives à l'aide d'un paradigme de marqueurs casuels la position la plus favorable dans la hiérarchie est occupée par le sujet et l'objet direct, précisément.

0.3. C'est par un même examen précis des données extraites de nombreux textes de moyen français que je me propose de discuter la validité d'un certain nombre d'hypothèses sur d'autres changements linguistiques, réalisés ou en cours, dans le domaine du relatif en français. Un tel examen est désormais possible grâce à l'étude de U. Jokinen (1978), *Les relatifs en moyen français,* qui constitue un examen de la distribution des divers

pronoms relatifs dans 65 textes qui s'échelonnent à peu près régulièrement de 1330 à 1500, et qui permet de prendre la mesure exacte des faits à partir desquels a pu être formulée telle ou telle hypothèse d'un changement[1].

Les trois études que j'ai choisi de commenter s'inscrivent dans la perspective décrite et portent chacune sur une hypothèse de changement réalisé ou en cours dans le système du relatif; dans l'ordre, j'ai retenu :

- L'étude de P. Hirschbühler et M.L. Rivero (1982), pour qui la disparition de QUE sujet serait la conséquence d'un changement linguistique bien plus considérable; le français ne serait devenu une langue à sujet obligatoire qu'au cours de la période du moyen français. Une telle explication a ceci de séduisant qu'elle permet de comprendre pourquoi cet usage de QUE ne s'est plus rencontre par la suite.
- L'étude de J.M. Léard (1982) à propos d'un changement "en cours", l'affaiblissement des formes prédicatives du relatif : pour cet auteur, un déséquilibre structurel serait à l'origine d'un glissement vers l'usage des formes non prédicatives, dont la variété de français parlé au Québec porterait témoignage.
- Une étude de J. Deulofeu (1981) qui évoque un bouleversement dans la distribution des relatifs qu'aurait imposé la pression normative des grammairiens de l'époque classique, aboutissant à un déséquilibre du système.

1. Le pronom relatif *que* sujet : voilà un fait qui a intéressé bien des linguistes. Cet emploi de *que* serait surtout attesté dans les textes du XVe siècle, note J.M. Léard, qui cite R. Martin (1967), selon qui, *que*, au regard de son extension qui serait importante dans certains textes aurait pu supplanter *qui* en français, comme en italien par exemple; mais à partir du XVIIe siècle, cet emploi de *que* n'est plus observé.

---

1. Dans son compte rendu paru dans *Romania* (tome 100, 1979), WUNDERLI (p. 276) reconnaît : "les analyses statistiques et interprétatives méticuleuses [de Joniken] permettent finalement de cerner la norme du moyen français en ce qui concerne l'emploi du relatif". Voilà qui justifie le recours constant que j'ai eu à ce travail. Par ailleurs, l'étude prête le flanc à des réserves et des critiques qui ne portent pas, toutefois, sur des résultats que j'ai tenus pour acquis. En effet, les réserves de Wunderli concernent essentiellement le cadre théorique; en particulier il critique :

– l'absence de délimitation entre relative et circonstancielle,

– entre relative explicative et déterminative, gênante pour un examen comparatif de la distribution des relatifs (P)QUI, (P)QUOI et (P)LEQUEL.

Pour ma part, j'ai regretté une faiblesse dans la délimitation par trop scolaire et peu adéquate entre la notion d'objet et celle de circonstanciel. Cette faiblesse a pu être corrigée et n'entache donc pas les résultats quantitatifs que j'ai repris dans ma propre étude : du fait de la richesse des matériaux relevés par Jokinen et heureusement cités, j'ai pu reprendre certains classements.

1.1. Des linguistes comme P. Hirschbühler et M.-L. Rivero (1982) y ont vu un cas de changement linguistique qu'ils expliquent dans le cadre général d'une théorie de la grammaire, incorporant le principe chomskien du *that trace* (Chomsky et Lasnik, 1977).

De quelques exemples d'emploi de *que* sujet qu'ils empruntent à M. Wilmet (1978) et R. Martin et M. Wilmet (1980), ils posent qu'au XVe siècle *que* sujet se rencontre, avec antécédent animé ou unanimé; et du fait que *qui* se rencontre également avec toutes sortes d'antécédents, ils déduisent que la règle *QUE-qui* de R. Kayne (1976) ne s'applique qu'optionnellement pour cet état de langue. À partir du XVIIe siècle, cette règle est obligatoire puisqu'on ne rencontre plus *que* avec la fonction de sujet.

Ils expliquent ce changement, particulier au français parmi les langues romanes, par un mécanisme assez général : l'application de la règle *QUE-qui* serait liée au statut du sujet dans la langue. Ainsi, on observerait une alternance *que/qui* pendant la période de l'histoire de la langue dans laquelle le sujet n'est pas obligatoirement; quand le sujet devient obligatoire, l'alternance disparaît.

1.2. Je ne discuterai pas, dans ces lignes, l'aspect théorique de l'explication conduite dans un cadre qui fait référence aux travaux de N. Chomsky et Lightfoot (1979); on pourrait, en revanche, s'arrêter sur la perspective diachronique énoncée, quant au statut du sujet (voir R.-L. Wagner 1974); je préfère faire porter mon commentaire sur la productivité de cet emploi de *que* dans l'état de langue considéré : un examen minutieux des données qui rend évident le caractère fort marginal de cet emploi de *que* suggère qu'on remette en cause cette hypothèse d'un changement qui aurait affecté l'expression du relatif sujet et qu'on daterait en moyen français.

Le manuel de R. Martin et M. Wilmet sur lequel les auteurs s'appuient est pourtant clair sur ce point. Après cette formule, qui pourrait prêter à extrapolation :

> En présence d'antécédent, *que* signifie normalement la fonction régime. Cependant, *que* sujet, peu répandu en ancien français (surtout anglo-normand, lorrain, champenois de l'Est et franc-comtois), gagne du terrain en moyen français. (p. 262)

il y a cette conclusion :

> Au total, les exemples de *que* sujet sont relativement rares. (p. 263)

et cette remarque qui suggère une explication de cet emploi de *que* par le contexte syntaxique :

> Dans la plupart des cas, il s'agit du "sujet réel de la tournure impersonnelle qui, on le sait, se mettait en ancien français au cas régime". (*id.*)

avec cet exemple extrait du *Jouvencel* :

> *Ce que* en adviendra vous le pouureés bien aiséement sçavoir par ce qui sera declairé en ce chappitre cy-après. (I, 163)

1.3. Les données recueillies par U. Jokinen (1978) dans son ouvrage ont rendu possible une estimation en vraie grandeur de la productivité de l'emploi de *que* sujet qui pourra être quantifiée, ainsi qu'une étude de sa distribution en concurrence avec celle de *qui* dans le même emploi.

U. Joniken note qu'avec antécédent animé, *que* avec 49 exemples (soit 1,1% des emplois par rapport à *qui*) est insignifiant comme sujet; il apparaît sporadiquement dans 15 textes dépouillés sur 65. *Que,* sujet inanimé, apparaît un peu moins rare, avec 143 exemples (6,3% des emplois de *qui*), répartis dans la moitié des textes, mais, précise Jokinen, avec en général guère plus de deux exemples par texte. Et encore, ces résultats quantitatifs paraissent devoir être revus à la baisse puisqu'on peut observer, U. Jokinen d'ailleurs ne le dissimule pas, que, sur 63 exemples d'emploi de *que* sujet cités dans son étude, on en relève 27 où *que* apparaît dans le contexte droit, Voyelle, ce qui ne permet pas de la distinguer à coup sûr d'une forme *qui* élidée, et cela même si *que* n'est pas transcrit sous forme élidée; par exemple :

> advienne de vous *ce que* a dieu plaira (*Saintré,* 213)
>
> Pour ce devers la court retraire
> Me vueil sans plus faire debat :
> De ceens voi assez l'*estat,*
> *Qu*'est noble et grant (*Miracles de Notre-Dame,* XXI, 132-135; cités par U. Jokinen, p. 81-82).

De l'ensemble des traits relevés par U. Jokinen pour caractériser, voire expliquer, la distribution de *que* sujet – type de production ou contexte syntaxique plus ou moins large –, j'ai retenu les suivants :

– le type d'auteur et de texte où cet emploi est le plus fréquent,
– les caractéristiques de l'antécédent,
– le type de construction verbale dans la relative,
– le contexte syntaxique large : le cas des incises.

Le fait que ***que* sujet animé** soit une forme rare qu'on ne rencontre que dans un nombre restreint de textes dont le registre ou l'origine peuvent être marqués (Sotties et Farces, Moralités) ne suffit sans doute pas à

identifier cet usage comme un trait de la langue populaire, un archaïsme ou un dialectalisme (cf. M. Wilmet 1978) : il y a trop peu d'exemples dans des textes trop différents pour pouvoir affirmer avec U. Jokinen (p. 212) dans une revue des facteurs qui expliquent la présence de *que* dans certains textes :

> *que* est le produit d'une recherche stylistique, consciente ou non, représentant surtout l'aspect populaire de la langue.

Il resterait à expliquer pourquoi l'usage de ***que* sujet inanimé** est plus répandu, chez un plus grand nombre d'auteurs, avec un éventail de textes plus large, même s'il est plus fréquent dans quelques textes (*Le Petit Jehan de Saintré,* d'A. de la Sale, *Les XV joies de Mariage, La Maniere de langage* éditée par J. Gessler, *Le Livre de Ethique d'Aristote*, de N. Oresme).

U. Jokinen a noté que si l'emploi de *que* sujet inanimé est le plus fréquent, il est aussi le plus limité et le plus uniforme; elle a observé que dans les textes *que* est surtout neutre : dans 89 exemples sur 143, l'antécédent est le pronom *ce*, dans 11 exemples, l'antécédent est une phrase, dans 7 exemples, une forme quasi pronominale, un nom comme *chose, autre chose, ...*

Ainsi, dans le texte d'*Aristote,* sur 52 exemples d'emploi de *que,* elle a relevé 50 cas où *ce que* équivaut au *ce qui* moderne :

> Mais *ce que* est moyen quant a nous n'est pas ainsi a prendre (*Arist.*, 160, 31b, 10).

La grande fréquence de *que* dans ce texte tient, selon U. Jokinen, au fait que la suite *ce que* entre dans des formules usuelles dans ce texte : *ce que dit*, par exemple; ainsi :

> Item, a *ce que* dit est s'accorde ce que disoit un philosophe appellé Eudoxus (*Arist.*, 139-140, 20a, 20) (cité par U. Jokinen, p. 80 et 281) [mot à mot : À ce qui est dit s'accorde ce que disait un philosophe appelé Eudoxus]

R. Martin et M. Wilmet le signalent (p. 261), *que* sujet inanimé figure souvent avec un verbe de construction impersonnelle : U. Jokinen en a relevé 32 exemples sur 143, avec les verbes *plaire, avenir, souvenir, falloir,* etc. Ainsi cet exemple :

> ... et parler des montaignes que elle a veues et de belles chouses et de tout *ce que* lui est avenu (*Les XV Joies,* 70, 147)

À noter que ce tour est usuel précisément dans les œuvres où la fréquence de *que* sujet est la plus élevée.

Enfin U. Jokinen signale un contexte syntaxique large susceptible de favoriser l'apparition d'une forme *que* en sujet : dans la langue du

Moyen Âge et de la Renaissance, assez souvent, le relatif peut être assez éloigné de son antécédent et, ajoute-t-elle, "malgré les prescriptions de Malherbe et Vaugelas, c'est aussi souvent le cas dans le français moderne" (p. 74). Le fait que le relatif soit séparé de son antécédent par une longue incise peut expliquer l'apparition de *que* au lieu du *qui* attendu, ainsi dans cet exemple extrait de *Saintré,* ouvrage dans lequel l'emploi de *que* sujet est plus fréquent (25 exemples en tout)[2] :

> qui est le cuer de femme qui se porroit tenir de plourer a veoir *cest enffant,* qui vait en sy grant peril, et qui est nourri avecques nous, et *que* tant de plaisirs nous a faiz tous les jours. (*Saintré,* 145)

En résumé, l'examen des textes montre qu'il n'a pas existé en moyen français une alternance *que/qui*[3] pour la fonction de sujet. Cet emploi de *que* est très rare; quand il apparaît, sa distribution est spécifique : dans un cas sur deux, le contexte droit immédiat est vocalique, dans un cas sur trois, l'antécédent est le pronom neutre *ce*, qui peut être associé à certains verbes dans des formules usuelles, souvent le verbe de la relative est de construction impersonnelle, enfin, dans de nombreux cas, le relatif est séparé de son antécédent après une longue incise.

Ces différents facteurs peuvent se conjuguer comme dans l'exemple suivant :

> adviengne de vous *ce que* a Dieu plaira; (*Saintré,* 213)

2. L'article de J.M. Léard (1982) se présente comme une étude de l'évolution du système du relatif français.

La méthode d'analyse est définie par l'auteur comme à la fois structurale, en cela qu'elle étudie en même temps toutes les formes de *qui/que/quoi*, en considérant "qu'il y a derrière quelque chose à découvrir ..." (p. 102), et à la fois diachronique puisqu'elle étudie le développement de ce paradigme depuis le XIVe siècle. Le recours à la diachronie structurale présente pour J.M. Léard l'intérêt de "voir sur quels axes fondamentaux (sémantiques) le système s'est organisé", ce qui va permettre une "étape explicative" : pour l'auteur, "il est probable que les développements du

---

2. Dans l'exemple suivant cité par U. Jokinen :

> ... et le chief descouvert du palays se parti, acompaignié *des barons chevaliers et dames, que* tous l'acompaignoyent plourans.
> (*Histoire de Griseldis en France,* trad. P. de Mézières, p. 174)

la présence d'une incise à quoi s'ajoute le fait qu'un élément du sujet coréférent à que est présent militent pour une analyse de cet emploi de *que* comme "relatif décumulé" (A. VALLI, à paraître).

3. Il peut paraître imprudent de tirer argument de données dont l'établissement philologique n'est pas toujours sûr; mais la richesse de ces données nous paraît autoriser le recours que nous faisons dans ce travail aux textes imprimés.

système peuvent être expliqués par quelques tentatives, plus ou moins larges, de régler quelques conflits" (p. 130).

L'idée de fond de J.M. Léard, inspirée des positions guillaumiennes, est que le paradigme *qui/que/quoi* est construit sur les oppositions +/– prédicatif, +/– humain, +/– sujet qui justifient des emplois interrogatifs et indéfinis, mais qui ne proposent pas de forme acceptable pour certains emplois relatifs, essentiellement l'emploi des formes prédicatives[4] *qui* et *quoi* pour indiquer la fonction de l'antécédent complément prépositionnel dans la relative, alors que pour marquer l'opposition sujet/objet de l'antécédent, ce sont les formes non prédicatives du paradigme qui apparaissent normalement.

D'où l'hypothèse énoncée par J.M. Léard que le mouvement du relatif avec antécédent est l'inverse de celui qu'il a constaté pour l'indéfini et l'interrogatif. On aurait, pour le relatif "l'emploi de plus en plus fréquent des formes non prédicatives déclarant la fonction sujet ou objet pendant que dans le système de l'interrogatif indéfini, les formes spécifiques marquant la prédicativité et déclarant l'animé ou l'inanimé s'imposaient" (p. 107).

C'est à partir de faits qu'il suppose connus des historiens de la langue et qu'il passe en revue qu'il propose de vérifier son hypothèse quant à un recul général des formes prédicatives dans les emplois relatifs.

2.1. Les faits retenus par J.M. Léard sont de nature assez différente.

Il y a des faits acquis, incontestablement, comme l'élimination de *cui* objet direct dès l'ancien français, le glissement de *cui* objet indirect vers *qui*, dont les textes de moyen français portent témoignage, puisque la présence de ce *cui* y fait figure d'anachronisme (R. Martin et M. Wilmet, § 412).

Il y a des jugements, des affirmations de Léard, qui mériteraient un examen serré. Ainsi l'extension de *que* (pour *qui*) en fonction sujet au XVe siècle, thèse discutée au chapitre précédent, ou la concurrence que feraient les relatifs *lequel, dont* et *où* aux formes prédicatives *qui* et

4. La notion de "prédicativité", où l'on aura reconnu un concept guillaumien (R. Martin, 1967) est ainsi définie : "Nous postulons donc avec G. Guillaume, complété par G. Moignet [1967] sur ce point, qu'un même morphème apparaît souvent sous deux états, l'un prédicatif, autonome, et pouvant constituer une phrase ou un syntagme et représentant l'état sémantique plénier; l'autre non prédicatif, ne pouvant être que constituant d'un autre syntagme et représentant un état sémantique allégé (subduit) lors du processus de grammaticalisation" (p. 98).

quoi. J.M. Léard pose en particulier pour acquise une "fortune de *lequel*" dans les emplois prédicatifs, au détriment de *qui* et *quoi*.

Sur ces différents points, il manque un examen des textes qui puisse conduire à l'étude comparée de la distribution de chaque forme, entreprise des plus malaisées du fait de l'interférence entre les différents facteurs à prendre en compte.

Il y a surtout un jugement sur la concurrence entre les formes *qui* et *que* sur lequel je m'arrêterai parce qu'il est central dans la démonstration de Léard sur un recul supposé des formes prédicatives dans l'emploi des relatifs.

Alors que les emplois de *quoi* avec antécédent animé seraient rares, observation que nous confirmerons plus loin, les emplois de *qui* avec antécédent inanimé seraient "extrêmement fréquents"; je cite J.M. Léard (p. 111) :

> À nos yeux on peut considérer *qui* comme la forme extensive,*quoi* étant marqué. [...] La raison en est que *qui* est moins marqué sur le plan de la prédicativité que *quoi*, et qu'en emploi relatif on préfère une forme moins marquée par la prédicativité, même si elle est inadéquate sur le plan des traits sémantiques (déclaration de l'animé avec antécédent inanimé). Ces faits sont constants de l'ancien français au XVIIe siècle ...

Si ces faits étaient vérifiés, ils témoigneraient d'un déséquilibre certain dans la distribution des relatifs au regard des traits +/– prédicatif, +/– humain, +/– sujet qui s'écarterait sensiblement de la présentation qu'en donnent les auteurs de manuels d'ancien et de moyen français (voir aussi R. Martin, 1967). Je me propose de m'appuyer sur l'étude de U. Jokinen qui porte sur de nombreux textes représentatifs de la langue des XIVe et XVe siècles afin d'examiner si ces faits sont établis et constants, pour cette période de l'histoire de la langue au moins.

2.2. Déjà chez G. Moignet (1973) on ne trouve pas mention d'un emploi fréquent de *qui* prépositionnel inanimé en ancien français; c'est tout le contraire qui est énoncé : "Il n'est pas inusité de rencontrer *cui* (*qui*) avec un antécédent signifiant une chose, mais c'est rare, et ..." (p. 159).

Le constat est confirmé en moyen français par l'étude de U. Jokinen. Voici le bilan qu'elle dresse des fréquences d'emploi de *qui* prépositionnel inanimé dans les 65 textes qu'elle a dépouillés; je reprends telle quelle une partie des tables (p. 399) :

QUI	forme et fonction	antécédent animé	antécédent inanimé
	sujet	4294	2020
	c.o.d.	11	4
	attribut	—	—
	c.o.i.	112	3
	circ.	65	15
	agent	7	1

Au total 19 exemples, ce qui numériquement n'est pas rien au regard du nombre d'occurrences de *qui* prépositionnel animé (184 exemples, soit environ 10% des emplois), mais l'examen de détail des contextes où cet emploi est observé est de nature à atténuer sensiblement la portée de ce résultat.

On relève d'abord une faute de copiste avérée; dans l'exemple suivant, note U. Jokinen (p. 68) :

Si vint parmi la mer a nage
Au port de Laodice en Sire
Non pas celle, a l'istore dire,
Ou ja sist l'eglise *septime*
A qui Jesu Crist fist l'abisme
Escrire de l'Apocalipse.
(*Conte pieux*, VXIII, 376-381)

l'éditeur fait remarquer que le copiste a pris "septime" pour un nom de personne.

Dans 10 cas sur 19, textes poétiques ou sermons, U. Jokinen a relevé que l'antécédent peut être interprété comme une personnification, ainsi ces deux exemples :

Tu es rousée, vaine de miel, *Puiz de doulceur,*
en qui de fiel ne d'amer n'ot onques semence
(*Miracles de Nostre Dame*, XXII, p. 310; cit. in Jokinen, p. 341)

Lacedemone, par qui les lois vindrent à diverses nacions ...
(*Quadriloque invectif*, 3, 13; *id.*, p. 342)

ou une allégorie, d'ailleurs fréquente dans la littérature d'édification :

La cher a qui tu fais tous ses plaisirs, ...
(Gerson, *Sis Sermons français*, 415-416; *id.*, p. 313).

L'antécédent peut être une suite de noms coordonnés qui ne sont pas tous clairement de référence animée :

Sur telz meffais n'a *court* ne *juge*
A qui *on puisse recourir*
(A. Chartier, *La Belle Dame sans mercy*, 585-586; *id.*, p. 68)

J'ai pu vérifier, pour la période considérée, que cet usage de *qui* prépositionnel ne se rencontrait pas ailleurs que dans les textes poétiques : je n'en ai relevé aucun exemple dans le tome XIV des *Chroniques* de Froissart (Édition de la Société de l'histoire de France, 1966)[5].

On conclura avec U. Jokinen que cet usage de *qui* inanimé est insignifiant en moyen français sur le plan linguistique, infirmant les propositions de Léard quant à la place de cette forme dans l'évolution supposée du système du relatif.

3. Dans un long article, J. Deulofeu (1981) soutient à propos du relatif en français l'idée intéressante que l'usage standard ne formerait pas un système mais une norme de réalisation : il y aurait eu dans ce domaine "une intervention raisonnée des grammairiens depuis le XVIIe siècle" (p. 167).

3.1. L'hypothèse de J. Deulofeu est que la syntaxe des pronoms *qui, quoi, dont* et *où* "est gouvernée par leur rapport au verbe du dispositif relatif, selon des principes analogues à ceux qui régissent la syntaxe des pronoms clitiques *lui, y, en* etc.

La répartition des clitiques se fait selon les traits +/– individuel, *LUI* étant la marque du + individuel :

Pronoms clitiques	Y	LUI, À LUI
Pronoms relatifs	À QUOI, OÙ	À QUI
	– individuel	+ individuel/– individuel

Ce qui donne les possibilités suivantes, selon les verbes :

LUI PARLER	*à qui* il parle
LUI/Y APPARTENIR	*à qui* il appartient, *à quoi* il appartient, *où* il appartient
Y RÉDUIRE	*à quoi* il est réduit, *où* il est réduit
Y PENSER	*à quoi* il pense, *où* il pense

Avec des éléments lexicaux, on peut rencontrer des exemples de combinaison comme les suivants, que j'emprunte à J. Deulofeu (p. 171) :

— lexique [– humain] avec pronom [+ individuel]

des bassesses *à qui* vous devez la clarté (Molière)

5. À ce propos, on peut mesurer l'écart, parfois très grand, qui s'établit entre les commentaires de grammaire historique et la réalité des faits linguistiques. Dans le chapitre qu'il consacre à *qui* prépositionnel (*Le Bon Usage*, 8e éd., § 543), à la rubrique historique, Grevisse notait (je cite) : "Il était courant, dans l'ancienne langue, de rapporter *qui* prépositionnel à un nom de chose" et il donnait à l'appui, précisément, un exemple extrait des *Chroniques* de Froissart, tome III, qui est vraisemblablement unique dans ce texte.

— lexique [+ humain] avec pronom [– individuel]
il y a trois ou quatre fils *où* son cœur s'intéresse (Sévigné)

Selon J. Deulofeu, l'usage qui représente le mieux ce système est celui des écrivains du moyen français au XVIIe siècle. C'est en tous cas la conclusion qu'il tire de l'examen d'un corpus de textes du moyen français et de lexiques de la Collection des Grands Écrivains de la France (Molière, Racine, Sévigné, etc.) qui montrerait que lorsque les pronoms relatifs réalisent une place de construction du verbe, leur distribution suit de près celle des pronoms clitiques.

Tous ces faits suggèrent un contraste frappant avec la norme qui régit la distribution des relatifs en standard : l'opposition [+/– individuel] "n'ayant pas d'interprétation référentielle évidente", on lui aurait substitué l'opposition +/– humain; mais la langue aurait résisté à une telle manipulation et il en aurait résulté un "trou" flagrant dans la distribution des relatifs, comme on le voit dans le tableau ci-dessous que l'emprunte à J. Deulofeu (p. 186) :

système		usage après réforme	
antécédent	pronom	antécédent	pronom
ensemble énumérable de personnes et de choses	+ indiv. *qui*	ensemble énumérable de personnes	*qui*
ensemble "compact" de personnes et de choses collectif *ce*	– indiv. *quoi*	ensemble énumérable de choses	"trou"
		collectif	*ce quoi*

Bien entendu, l'emploi de *lequel* permet de pallier ce manque :

* les chaises à quoi je pense
les chaises auxquelles je pense

3.2. Si on admet une telle présentation de la distribution du relatif, assez séduisante, il faut le reconnaître, toute la question sera de savoir si les textes du moyen français (puisque les exemples de la langue classique paraissent suffisamment suggestifs) vérifient cet état du système. C'est à savoir, comme on l'écrivait au XIVe siècle, dans quelle mesure on rencontre un emploi de *qui* [+ individuel], avec des antécédents [– humains], et l'emploi de *quoi*, [– individuel], avec des antécédents [+ humains].

Au premier examen des résultats obtenus par U. Jokinen pour ce qui touche à la distribution de *qui* prépositionnel [– humain] ou inanimé, il semble que l'hypothèse de J. Deulofeu ne soit pas vérifiée; ce constat est confirmé par l'examen de la distribution de *quoi* prépositionnel [+ humain] ou animé.

En effet, le bilan comparé de la fréquence d'emploi de *quoi* prépositionnel animé et inanimé est le suivant; je reprends en partie le tableau de U. Jokinen, p. 400, qui complète l'extrait précédent :

QUOI	Antécédent animé	Antécédent inanimé
C.O.I.	1	36
CIRC.	10	154

En réalité, ce sont 11 exemples d'emploi de *quoi* prépositionnel animé objet indirect qu'il faut relever; en effet, U. Jokinen, dans une approche grammaticale un peu trop scolaire, analyse comme circonstanciels des compléments qui ont les propriétés d'objets indirects.

Dans 6 cas, on rencontre la préposition *de*, dans 3 cas la préposition *par*, mais ce qui frappe, c'est qu'à plusieurs reprises, l'antécédent constitue un complément de propos d'un verbe de communication comme *parler, dire* :

> *La dame de quoy* nous parlons s'en va a sa meson et fait mauvaise chiere ... (*XV joies*, 67, 55)
>
> *Grelidys, de quoy* dit vous ait,
> Belle bouche avoit et biaulx yeulx.
> (*Le Roumant du Marquis de Saluce* ..., 243-44, in U. Jokinen, p. 334)

On rejoint ainsi les observations de G. Moignet (1973) pour l'ancien français, Ch. Marchello-Nizzia (1979) pour le moyen français et R. Martin (1967) qui peuvent être étendues à des verbes de "jugement" comme *entendre*, dont on peut relever deux exemples dans le même texte;

> Il y a *roy*(e)z et *chevalier*(z)
> *Par quoy* j'entens bras seculier;
> (*Deux Moralités inédites*, 647-648; *ibid.*, p. 100)

Les autres exemples sont isolés, peu significatifs. C'est, au fond, bien peu de choses, comme le confirme mon propre dépouillement du tome XIV des *Chroniques* de Froissard : deux exemples de *quoi* prépositionnel animé, dont l'un avec le verbe *parler* et l'autre de statut douteux, du fait de la difficulté à analyser le mot *conseil* :

> ... trop avoit creu au *conseil de ses marmousés, par quoy* son royaume avoit esté en trop grant branle. (75, 10)
>
> [les oncles de Richard II remontrent au Roi que les conseillers dont il s'entoure l'ont induit en erreur]

3.3. En revanche, la distribution du pronom *où* apparaît très différente de l'usage contemporain; ce fait ne ressort pourtant pas à la lecture des résultats de l'enquête de U. Jokinen. En effet, telle qu'elle est présentée, la fréquence d'emploi de *où*, objet indirect animé paraît quelque chose de négligeable. Voici les chiffres relevés (p. 400) :

OÙ	Antécédent animé	Antécédent inanimé
C.O.I.	4	17
CIRC.	20	578

Le petit nombre d'occurrences de *où* objet indirect animé provient d'une application sommaire et particulièrement inappropriée de la distinction entre complément d'objet et complément circonstanciel. En fait, les résultats de U. Jokinen ainsi que son commentaire doivent être relus après regroupement de tous les exemples d'emploi de *où* animé sous l'étiquette objet indirect. Qu'on en juge en effet :

— *où*, animé, analysé circonstanciel, a les mêmes propriétés d'objet avec les verbes suivants : *avoir, alliance, amender, prendre son plaisir* :

> ... et tant que elle se remarie a *ung aultre ou* elle prend son plaisir
> (*XV joies*, 96, 46, in U. Jokinen, p. 200)

qu'avec des verbes comme *avoir ses attentes, croire, se fier*, pour lesquels il est classé objet indirect :

> ... son peuple, delaissié de ses *principaulx ou* il se devoit fier...
> (*Quadriloque invectif*, 42-43, 30; *ibid.*, p. 199)

Le total auquel on arrive alors, qui ne doit pas être comparé à celui des emplois de *où* circonstanciel inanimé (576) mais à celui des emplois de *où* objet indirect inanimé (17) est probablement une sous-estimation de la productivité de cet emploi de *où*. En effet, dans mon propre dépouillement d'une œuvre de Froissart, j'aboutis à une répartition des trois emplois de *où* qui apparaissent dans des proportions très différentes : j'ai relevé 7 exemples d'emploi de *où* objet animé contre 3 pour les objets inanimés et 75 pour les circonstanciels inanimés.

Ce qu'on retiendra, ce sont des fréquences d'emplois comparables pour *où* objet animé ou inanimé, même si, globalement, de façon moins frappante que ne le suggèrent les chiffres de U. Jokinen, l'emploi de *où* objet indirect apparaît peu productif, observation qui rejoint et confirme celles que j'ai pu faire à propos de la productivité peu élevée, en général, de l'emploi des relatifs (quels qu'ils soient) aux cas obliques en moyen français (A. Valli, à paraître).

Les exemples nombreux relevés par U. Jokinen pour l'emploi de *où* objet animé manifestent une distribution intéressante.

– Dans tous les cas, la référence de l'antécédent est clairement personnelle : ce peut être un nom singulier (*femme, chevalier*), ou collectif (*peuple, compaignie*), un pronom (*vous, ung, aultre, celuy*);

– la liste des verbes (*avoir, avoir en attente, croire, estre, se fier, habiter, habonder, prendre son plaisir*) distingue deux emplois de *où* : le sens est presque toujours "local", du fait que l'objet indirect est "locatif", mais on peut distinguer, selon les verbes, un sens locatif "concret", avec des verbes de "mouvement" comme *se bouter, s'en aller* :

> Mais s'il cognoissoit la compaignie ou il se boute
> (*Deux Moralités inédites*, I, 1323-1324)

et un sens locatif "abstrait" ou "figuré", en tous cas pour lequel *où* est paraphrasable par *avec qui, chez qui, en qui*, avec des verbes comme *croire, se fier, prendre son plaisir*; par exemple :

> ... et tant que elle se remarie a *ung aultre ou* elle prent son plaisir,
> (*XV joies*, 96, 4; *ibid.*, p. 200)

C'est chez Froissart que j'ai relevé cet exemple d'emploi de *où* qui apporte une caractérisation grammaticale de l'antécédent préférable à la glose sémantique autour de la notion floue de "locatif" ou "spatial" à laquelle j'ai eu recours :

> Car voirs est que le *duc de Glocestre*, quoiy que ce fut le plus joenne des filz du bon roy Edouart, si estoit-il le plus ancien en es besoingnes qui touchoient au pays et *là où* la plus sainne partie des nobles, des prelats et des communaultez se rapportoient et retraioient
> (*Chroniques*, XIV, 36, 34)[6].

La reprise de l'antécédent [– humain] par l'adverbe (ou pro-adverbe) *là* me paraît constituer un indice grammatical intéressant de la spécificité de cette construction : cet adverbe de lieu, trait classifieur de l'antécédent de *où* est une pro-forme acceptable pour un nom humain, dans cet état de langue.

Dans cet état du français, la distribution de *où* vérifie donc l'hypothèse de J. Deulofeu : l'emploi de *où*, objet indirect, ne dépend que de la construction verbale,; comme l'ont noté R. Martin et M. Wilmet (§ 270),

6. Pour mettre ce passage en français contemporain, il faut rétablir un *qui* prépositionnel. Approximativement, le texte deviendrait : "car il est vrai que le duc de Gloucester, bien qu'étant le plus jeune des fils du bon roi Édouard, était le plus ancien dans les affaires qui touchaient au pays, et celui à qui la plus saine partie de la noblesse, de l'Église et des communautés s'en remettaient, vers qui elles se retournaient."

l'antécédent de *où* peut être animé ou inanimé : ainsi on relève parmi les exemples proposés par U. Jokinen (p. 199 et 203) le cas du verbe *croire* qui illustre, dans le même texte, cette possibilité de construction du relatif; dans le premier des deux exemples suivants, l'antécédent est vraisemblablement le nom "Jésus-Christ"; dans le second, c'est clairement le nom inanimé "loi" :

> Jhesu Crist ou je suis creant,
> Je vueil bien estre recreant. (*Miracles de Nostre Dame*, XX, 1259-1262)
> Que la loy ou il est creans est vraie, (*id.*, 1003-1004)

Un point toutefois reste à vérifier. Pour reprendre les termes de J. Deulofeu, est-ce que, dans cet état de langue, la syntaxe de *où* est gouvernée par son rapport au verbe de la relative selon des principes identiques à ceux qui régissent la syntaxe des pronoms clitiques (*y*, dans ce cas) ?

L'observation suivante de G. Moignet à propos de l'équivalence *i(y)/ li(lui)* en ancien français fait plus que le suggérer :

> Il peut équivaloir à un pronom régi par la préposition *à* dans beaucoup de ses emplois, outre la valeur locale. [...] Mais il peut aussi s'appliquer à des personnes, et en cela il concurrence avec certains verbes le pronom objet secondaire atone *li*. (p. 148-149)

Il faudrait pouvoir vérifier si les verbes qui ont cet emploi de *i(y)* connaissent aussi l'emploi de *où* objet indirect animé; les verbes concernés seraient ceux dont on a plus haut esquissé la liste, à quoi il faudrait ajouter les suivants relevés chez Froissart : *se déporter, se confier, se raporter, se retraire*, etc.

Si tel était bien le cas, il y aurait totale adéquation entre le trait classifieur de l'antécédent, *là*, et le trait de construction du complément *i(y)*.

4. En résumé, l'examen de la distribution des relatifs avec antécédent *qui, que, quoi* et *où* dans les textes du moyen français ne confirme à peu près aucune des hypothèses examinées quant à des changements qui auraient affecté le système du relatif en français et qui soient susceptibles d'aider à comprendre divers phénomènes de variation, en les interprétant comme des changements en cours dans le français parlé contemporain.

La surestimation de la fréquence d'un QUE sujet a conduit à poser un changement linguistique qui n'a vraisemblablement pas eu lieu. Les textes de moyen français ne témoignent pas non plus d'un déséquilibre structurel entre les formes prédicatives et non prédicatives du relatif. Ce qui est

notable en revanche, c'est une tendance à l'évitement des formes QUI et QUOI du relatif avec préposition, tendance également perceptible dans le français de conversation contemporain. Au total, aucun fait, à une exception près, ne conduit à une révision du système du relatif tel qu'il est présenté dans les grammaires de l'usage courant aux différentes époques : les écarts qui sont observés sont le fait de contextes spéciaux, de formes particulières du lexique verbal ou de l'antécédent, de figures. Seule l'hypothèse que l'usage standard contemporain ne forme pas un système mais une norme de réalisation imposée par les grammairiens est vérifiée, mais sur un point seulement, celui de la distribution de *où*. Dans l'état de langue que représentent les textes des XIVe et XVe siècles, contrairement à l'usage standard contemporain, cette distribution ne dépend que de la construction verbale et s'aligne possiblement sur celle du pronom clitique correspondant, *i(y)*, indépendamment des caractéristiques sémantiques de l'antécédent, ce qui laisse entrevoir une autre organisation du système relatif.

André VALLI

❖

BIBLIOGRAPHIE

DAMOURETTE, J., et PICHON, E. (1911-1940), *Des Mots à la Pensée. Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey, Paris.

DEULOFEU, J. (1981), "Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français", *Recherches sur le français parlé* 3, pp. 135-195.

FLEISCHMAN, S. (1982), *The Future in Thought and Language. Diachronic Evidence from Romance*, Cambridge University Press.

FLEISCHMAN, S., FOULET, L. (1928), "La difficulté du relatif en français moderne", *Revue de philologie française et de littérature*, 40, pp. 100-124 et 161-181.

GUIRAUD, P. (1966), "Le système du relatif en français populaire", *Langages* 3, pp. 40-48.

HIRSCHBÜHLER, P. et RIVERO, M.L. (1982), "Aspects of the Evolution of Relatives in Romance", *Papers from the 5th International Conference on Historical Linguistics*, A. Ahlqvist (ed.), Benjamins, Amsterdam, pp. 132-142.

JOKINEN, U. (1978), *Les relatifs en moyen français. Formes et fonctions*, Suomalainen Tiedeakademia, Helsinki.

KEENAN, E. et LOMRIE, R. (1979),, "Strategies of Relativisation and NP Accessibility", *Language*, 55, 3.

LÉARD, J.M. (1982), "Essai d'explication de quelques faits de morphosyntaxe du québécois : le pronom relatif en diachronie structurale", *Revue québécoise de linguistique*, 12, 1, pp. 97-143.

MARCHELLO-NIZIA, Ch. (1979), *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Bordas, Paris.

MARTIN, R. (1967), "Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif QUI/CUI/QUE/COI en ancien français", *Travaux de linguistique et de littérature*, V, 1, pp. 97-122.

MARTIN, R. et WILMET, M. (1980), *Manuel de français du Moyen Âge. 2. Syntaxe du moyen français*, Sobodi, Bordeaux.

MOIGNET, G. (1967), "Le système du paradigme QUI/QUE/QUOI", *Travaux de linguistique et de littérature* V, 1, pp. 75-95.

—(1973), *Grammaire de l'ancien français. Problèmes et méthodes*, Klincksieck, Paris.

SANKOFF, D. (ed.) (1986), *Diversity and Diachrony*, Benjamins, Amsterdam.

VALLI, A. (à paraître), "À propos de QUE relatif aux cas obliques en moyen français", *Mélanges Stéfanini*.

WAGNER, R.L. (1974), *L'ancien français*, Larousse, Paris.

WILMET, M. (1978), "Sur certains emplois de QUE en moyen français", *Études de syntaxe du moyen français*, sous la direction de R. Martin, Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz.

WUNDERLI, P. (1979), "C.R. de l'ouvrage de U. JONIKEN 1978", *ROMANIA*, 100, pp. 274-276.